



RÉNOVATION

DE L'HABITAT



Charte des exposants

Forum de la rénovation de l'habitat

27 et 28 octobre 2023



Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

La politique de l'habitat portée par la COR

Afin poursuivre les objectifs de diminution de la consommation d'énergie du secteur résidentiel et de redressement de l'économie par le soutien aux artisans du territoire, la COR a mis en place en 2015 une plateforme locale de la rénovation de l'habitat privé. Cette plateforme a pour objectif d'accompagner les particuliers dans la rénovation de leur logement en apportant un service abouti et intégré entre les différents intervenants. Ainsi, est proposé un accompagnement technique, administratif et financier aux propriétaires qu'ils soient occupants ou bailleurs, éligibles aux aides de l'ANAH ou non, tout en confortant l'évolution des compétences locales autour de la rénovation du logement privé. Deux opérateurs financés par la COR interviennent sur le territoire pour apporter cet accompagnement : d'une part, SOLIHA opérateur ANAH pour les ménages modestes et très modestes et les bailleurs conventionnés, d'autre part, l'Agence locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE 69) pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs.

En complément, plusieurs dispositifs ont été déployés comme le Programme d'Intérêt Général (PIG) et les Opérations d'amélioration programmées d'amélioration de l'habitat privé (OPAH). Ces programmes fixent les objectifs et les engagements financiers des différents partenaires pour l'accompagnement et le subventionnement des travaux de propriétaires occupants ou bailleurs en matière d'habitat indigne, de rénovation énergétique, d'adaptation pour le maintien à domicile, ou bien encore la rénovation des façades. Toutes les communes de la COR bénéficient d'un dispositif d'amélioration de l'habitat privé.

Les aides à l'amélioration de l'habitat privé de la COR :

- Les aides locales à la rénovation énergétique sont calculées avec l'outil ECOPASS. Cet outil permet de déterminer un montant de subvention en fonction du programme de travaux. Il valorise la rénovation performante et globale ainsi que l'utilisation de matériaux biosourcés.
- Dans le cadre de travaux d'adaptation du logement à l'autonomie (vieillesse, handicap) pour des ménages aux revenus modestes et très modestes, la COR complète l'aide Habiter Facile de l'ANAH.
- Pour contribuer à l'objectif de revitalisation des centres-bourgs, la COR propose des aides au ravalement de façades. Sur des bâtiments en maçonnerie traditionnelle, l'application d'enduit à la chaux est davantage valorisée.

Le forum de la rénovation de l'habitat de la COR

La COR organise le premier forum de la rénovation de l'habitat de son territoire. L'objectif de cet événement est d'informer et conseiller les particuliers et professionnels sur la rénovation de l'habitat privé, en promouvant la rénovation performante, globale et de qualité :

- Atteinte de critères de performance énergétique de classe A ou B au sens du DPE ;
- Garantie des conditions satisfaisante du renouvellement de l'air ;
- Utilisation de matériaux biosourcés ;
- Mise en place d'énergies renouvelables ;
- Prise en compte des enjeux patrimoniaux ;
- Adaptation des logements en réponse aux usages actuels (accessibilité, espaces extérieurs...).

Ainsi, la COR propose de regrouper une diversité d'acteurs de la rénovation de l'habitat en mettant à disposition des stands pour les professionnels et institutionnels qui souhaitent présenter leur activité et accompagnement.

Engagement des exposants

1. Je m'engage à promouvoir la plateforme de rénovation de l'habitat privé de la COR.
2. Je m'engage à encourager la rénovation performante, globale et de qualité en :
 - proposant des solutions techniques au niveau et au-delà des critères de performances énergétiques nécessaires pour l'obtention des aides financières nationales ;
 - favorisant la mise en œuvre de matériaux bio-sourcés.
 - favorisant la mise en œuvre de systèmes faisant appel à des énergies renouvelables
 - prenant en compte les enjeux patrimoniaux et d'adaptation des logements aux usages actuels.

Lorsque la rénovation performante et globale n'est pas possible, je m'engage à proposer des solutions de rénovation tenant compte des futurs travaux énergétiques.

Pour les entreprises du bâtiment :

3. J'atteste être à jour de mes obligations légales et disposer des garanties légales couvrant explicitement l'ensemble des activités et/ou travaux que je réalise. Je m'engage à fournir à mes clients mes numéros de police d'assurance (professionnelles, responsabilité civile, décennales...) et une attestation d'assurance pour l'année en cours. Si je dispose de l'attestation RGE en cours de validité, celle-ci suffit.
4. Je m'engage à fournir à mes clients des devis détaillés et des attestations (TVA, Eco-PTZ) conformes pour leur permettre de faire valoir leurs droits aux dispositifs d'aides nationales et locales.
5. Je dispose d'une attestation RGE en cours de validité correspondant aux travaux proposés par mon entreprise.
6. Je m'engage à ne pas faire signer de devis pendant le forum, du fait de l'impossibilité de rétractation des clients concernant des devis signés lors de ce type d'évènement.

Entreprise :

Fait le à :

Signature